



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2024

2024-03-05

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

<b>Présidence :</b>	<b>Cédric Milani, Maire</b>
<b>Présents :</b>	Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
<b>Absent excusé et représenté</b>	Maryline Rivollet ( représentée par Fabien GALLICE) Léa Mollier,( représentée par Karine MOLLIER)
<b>Absent excusé et non représenté :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Karine Mollier

Date de la convocation : 28 février 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

- **Objet: Délibération comptable Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'Appliquer la fongibilité des crédits sur le budget de l'année 2024.**

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,  
Le 12 mars 2024.

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER

Maire,  
Cédric Milani



